

Affichage le 31 octobre 2023

**VILLE DE MAISONS-LAFFITTE
78605 YVELINES CEDEX**

N°365/2023

ARRÊTE MUNICIPAL
PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE MANIFESTATION EXCEPTIONNELLE
« SPECTACLE LA BELLE ET LA BÊTE » AU CHATEAU DE MAISONS-LAFFITTE

Le Maire de la Ville de Maisons-Laffitte ;

VU les articles L 2211-1, L 2212-1 du Code des Collectivités Territoriales, Livre II, Titre 1^{er} « Police » chapitre 1^{er} « Dispositions Générales » et chapitre II « Police Municipale » ;

VU le Code de la construction et de l'habitation, article R.123-1 à R.123-55 ;

VU l'arrêté du 25 juin 1980 relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (dispositions particulières-type T) ;

VU la demande effectuée par la société POLARIS, en vue d'organiser une manifestation exceptionnelle « SPECTACLE LA BELLE ET LA BÊTE », du 10 novembre au 17 décembre 2023 ;

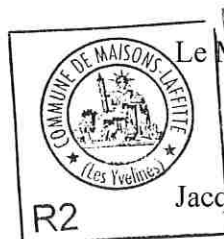
CONSIDERANT l'avis favorable du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines en date du 31 octobre 2023 ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Autorise l'ouverture de la manifestation SPECTACLE LA BELLE ET LA BÊTE qui doit se tenir du 10 novembre au 17 décembre 2023, au Château de Maisons-Laffitte, sis 2 avenue Carnot à Maisons-Laffitte.

ARTICLE 2 : Une ampliation sera transmise aux services de Police, à la société POLARIS et au Capitaine des Pompiers.

Fait à Maisons-Laffitte, le 31 octobre 2023

 Le Maire,
Jacques MYARD
R2